

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le mardi 18 janvier à 19 h 30 en mode hybride, sur la demande de dérogation suivante :

### NATURE ET EFFET :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 95A du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet.

### Dérogation mineure :

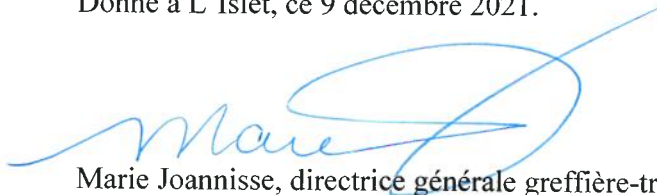
La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'agrandissement d'un kiosque de vente de produits agricoles d'une superficie initiale de 6,7 mètres carrés pour avoir une superficie de 11 mètres carrés alors que l'article 8.4 du règlement 158-2013 prévoit une superficie maximale de 10 mètres carrés.

### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

- Adresse : 314 chemin Lamartine Ouest

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Islet, ce 9 décembre 2021.



Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière